

# Renseignements industriels et commerciaux

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1899)**

Heft 76

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248901>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de quarante ans environ, qui marchait très droit, le front nu, tenant par la main un garçonnet de cinq à six ans.

L'enfant pleurait sans trop savoir pourquoi. Lèpère ne pleurait point. Le visage de cet homme était décomposé par la souffrance et par l'effort accompli pour ne point défaillir ; mais ses regards, fixés sur le corbillard blanc où sa fille était couchée, restaient secs.

Seulement, ses yeux étaient rougis des larmes répandues et les larmes retenues gonflaient ses paupières.

Enfin, après la famille et les amis, au fond de la première voiture, une jeune femme abattue dans ses voiles de crêpe, était secouée par les sanglots : c'était la mère.

Or, tandis que, d'un cœur ému, je saluais cet enterrement de première communiant et formulais tout bas une prière, — au détour de la rue prochaine, un régiment parut.

Il tourna du côté du corbillard et se dirigea de manière à croiser la procession de mort. Et, dans l'instant précis où l'officier qui commandait la troupe atteignait la voiture du prêtre, il regarda ses hommes et, d'une voix forte, ordonna de porter les armes.

Et, tour à tour, les compagnies, en défilant près du char funèbre où dormait dans sa bière une petite fille, rendirent les honneurs militaires à la première communiant inconnue.

Quant aux officiers, c'est avec un respect ému qu'ils saluaient de l'épée le cercueil de cette enfant dont ils ignoraient le nom même. Ainsi, le régiment passa devant le corps de l'humble fillette, avec un cérémonial pareil à celui qu'il eût déployé devant un général.

Il portait les armes au seul chef auquel on n'ait jamais désobéi : la mort.

Au fond, ce spectacle était tout naturel : il ne constituait que la stricte application du règlement.

Pourtant, une pénétrante émotion remplissait tous les cœurs, à la vue de ce régiment formé pour donner la mort à des soldats, qui s'inclinaient devant la mort représentée par une enfant.

Pourquoi donc accorder à un pauvre petit corps, à moitié dissous déjà, de pensionnaire ignorée, les honneurs qu'on doit rendre à des officiers de haut grade ?

Pourquoi, si ce n'est parce que dans la mort on salue ce qui doit revivre ?

Oui, ce régiment qui passait devant le blanc corbillard honorait, dans ce cadavre inconnu, l'immortalité même.

François VEUILLOT.

## Renseignements industriels et commerciaux

*Montres d'origine suisse à réparer.* — Une direction d'arrondissement nous a informé que l'on abuse des facilités accordées par la circulaire N. I. S. N° 66 du 26 décembre 1895 pour montres d'origine suisse qui sont envoyées en Suisse pour y être réparées, en déclarant comme pour la réparation des montres *neuves* d'origine suisse, cela dans le but d'éviter les formalités à accomplir pour obtenir la rentrée en franchise. Les facilités ci-dessus rappelées n'étant applicables qu'à des montres qui devraient réellement être réparées, nous nous trouvons donc dans le cas de prendre les dispositions suivantes qui abrogent la circulaire N. I. S. N° 66.

Les montres d'origine suisse qui s'importent en Suisse pour être réexportées après réparation, peuvent être admises *en franchise* à l'importation, sans autre formalité, à la condition :

1. Que les envois soient expressément désignés dans les papiers d'accompagnement comme

« destinés à la réparation et à la réexportation »

2. Qu'à la révision ces montres soient reconnues comme usagées, soit comme ayant besoin de réparation.

Si la révision fait découvrir que l'envoi contient en tout ou en partie des montres *neuves* de provenance suisse on percevra le droit provisoirement pour tout le contenu et on joindra à l'envoi le fichet N° 134 pour « marchandises suisses en retour ». En cas de récidive on devra infliger une amende d'ordre.

S'il se trouvait qu'un envoi se composât en tout ou en partie de montres de fabrication étrangère, les bureaux devront sequestrer l'envoi et dresser procès-verbal de contravention.

Direction générale des douanes suisses.

*Relations postales avec les Etats-Unis.* — Les paquebots de l'« American line » en service de Southampton à New-York font escale à Cherbourg, le samedi après-midi, tous les huit jours, pour y embarquer le courrier américain expédié de Paris par le train transatlantique spécial à 8 h. 25 du matin.

Après entente intervenue entre les administrations intéressées, les dits paquebots seront aussi utilisés pour la transmission de sacs de dépêches de la Suisse par l'Amérique, dès le mois de mai.

Les départs sont fixés comme suit : de Genève à 8 h. 45, Lausanne à 6 h. 25, Neuchâtel à 7 h. 45, Berne à 8 h. 05 et Bâle à 10 h. chaque vendredi soir.

*Lettres avec valeur déclarée.* — Une innovation a été introduite dans le trafic avec l'Inde britannique en ce sens que, dès maintenant, des lettres avec valeur déclarée peuvent être échangées avec ce pays.

Le maximum de déclaration de valeur a été fixé à fr. 3000. La taxe à la valeur s'élève à 25 cts. par fr. 300 ou fraction de cette somme.

Les envois sont expédiés par la voie d'Italie, Brindisi et de là par paquebot-poste anglais.

*Voyageurs de commerce en Danemark.* — Pour pouvoir offrir et placer leurs produits en Danemark les voyageurs de commerce ont à remplir les formalités suivantes :

1° Tout voyageur de commerce étranger doit être muni d'un certificat de « sa maison » légalisé par le maire ou le président de la chambre de commerce de sa résidence et attestant qu'il est réellement le représentant de la dite maison.

2° Tout voyageur de commerce étranger porteur d'échantillons doit, en arrivant en Danemark, les « déclarer » à la première douane danoise qu'il rencontre.

3° Tout voyageur de commerce étranger voulant circuler librement en Danemark et vendre ses produits aux négociants en gros ou en détail (mais non pas aux particuliers, ce qui est interdit par la loi) doit, avant de commencer ses affaires, prendre à la direction des douanes une patente, valable pour un an et dont le coût est de 160 couronnes, soit 222 fr. (Moniteur officiel du commerce.)

## Çà et là

*Les voleurs de la mort.* — Un affreux scandale vient d'éclater à Aberdeen, en Ecosse. Depuis longtemps on y avait constaté des profanations de sépultures. Les détresseurs de cadavres ouvraient les tombeaux, enlevaient les cercueils, qu'ils revendaient (on se demande à qui!), après en avoir retiré les bijoux dont certaines mortes étaient parées.

L'enquête ouverte par la police sur ces scandales abonde en révélations extraordinaires. A peine connue la nouvelle de la première décou-

verte, des familles en deuil ont invité les magistrats de la cour de police à faire contrôler si les sépultures de leurs parents avaient été respectées ; ce travail de vérification a démontré que le dépeuplement des morts se pratiquait depuis des années avec la complicité de la plupart des employés des pompes funèbres, des concierges, des fossoyeurs et même de certains conservateurs du cimetière.

Les voleurs ne se contentaient pas de détourner les cercueils de prix, qui étaient ensuite rendus à la circulation commerciale. Ils enlevaient, jusqu'aux bières en sapin de la fosse communes que le concierge convertissait en margottin-pour se chauffer et préparer ses aliments. La police a mis la main sur un courtier nommé O'Reilly, qui servait de recéleur à la bande pour la négoce de bijoux et — horrible détail — de râteliers osanores enlevés aux tombes, et vendait aux perruquiers de Londres jusqu'à des chevelures coupées sur la tête des jeunes femmes.

Sur soixante exhumations pratiquées avec l'autorisation de la police, quarante-huit cercueils ont disparu ; vingt et un cadavres portent des traces de mutilation. Le gouvernement a donné l'ordre de poursuivre les recherches avec l'assentiment des familles propriétaires des concessions.

Les individus arrêtés sont au nombre de sept.

\* \* \*

*De Vienne à Paris à cheval.* — Tel est le trajet que vient d'accomplir en treize jours M. le baron Cottu fils. Parti de la capitale de l'Autriche le 1<sup>er</sup> juin dernier il est arrivé le 13 au soir à la porte Picpus à Paris, à cinq heures cinquante. Sa famille et ses amis l'attendaient. Le jeune homme (il n'a que vingt ans) était accompagné de son précepteur anglais, M. Flaving, qui avait fait le même trajet à bicyclette.

La jument Irish Lass que montait M. Cottu et qui est arrivée très fraîche, est âgée de sept ans et mesure 1 mètre 50 de hauteur. Le cavalier, durant tout le voyage, n'a dormi chaque nuit, que deux heures, dans les écuries, à côté de sa monture. Il a mangé seulement des légumes et du du thé.

\* \* \*

*Les trois gras.* — C'est un Canadien, M. Léo Whitton, qui est présentement l'homme le plus lourd du globe ; il ne pèse pas moins de 357 kilos, soit 714 livres.

Vient ensuite M. Lockstein, un Allemand natif de Leipzig, dont le poids est de 333 kilos et qui n'a pas fini, paraît-il d'engraisser.

M. Thomas Longlay, de Douvres (Angleterre), boucher de son état, comme son confrère le Canadien, est le plus grand du trio : il mesure 1<sup>m</sup>, 82. Son poids, 310 kilos.

\* \* \*

*Le parasol du Sultan.* — S'il faut en croire une revue étrangère, le Sultan posséderait un parasol d'une valeur de 150,000 francs.

Il est de soie blanche, garni de dentelles, comme les ombrelles élégantes, mais les baleines sont en or, le manche et le reste de la monture en corail, et sur la soie l'on a cousu plus de cent perles, brillants, émeraudes, turquoises, et saphirs de toute beauté.

Avec un tel parasol, l'ombre coûte cher.

\* \* \*

*Le microbe du cancer.* — On annonce que le microbe du cancer vient d'être isolé et cultivé par le docteur Bra, de Paris. Ce microbe est un champignon inférieur, de la famille des amomyces.

Cette découverte, dont il faut d'ailleurs attendre la confirmation, pourra conduire à celle d'un vaccin approprié. Ce serait un nouveau et précieux service rendu à l'humanité.

\* \* \*

*Un mot allemand* digne de figurer dans les commandements flamands de la garde cirkique,